



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Distribution : membres

Genève, le 15 février 2013.

BULLETIN n° 20

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ORDINAIRE) DE L'ASSOCIATION

1. Pour donner suite à l'annonce préalable donnée dans le Bulletin 19 du 07.02.13,

nous vous convoquons à une assemblée générale (ordinaire)
le mardi 05 mars 2013 de 18 h 30 à 21 h (École des Allières, salle 112, Allières 2)
-signalisation extérieure prévue -

2. Projet d'ordre du jour de l'AG du 05.03.13

1. Accueil, liste des personnes présentes, attribution du procès-verbal.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Exposé de Me Dandrès, de l'ASLOCA : a) information sur les procédures en cours pour les locataires du 24 GEV (hausses de loyer et indemnités) ; b) actions possibles pour les locataires du 26 GEV face aux hausses de loyer notifiées et au montant proposé pour les indemnités¹ ; questions et réponses.
4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26.04.2012².
5. Bref rapport du Comité sur son activité, suivi d'un débat sur l'activité de l'ASSLOCIMM.
6. Proposition de modification de l'article 20 des statuts : supprimer la phrase « Ils sont rééligibles deux fois ».
7. Rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes.
8. Décharge au Comité, au trésorier et aux vérificateurs des comptes.
9. Réponses aux propositions individuelles (reçues par écrit au plus tard le 23.02.2013).
10. Élection du Comité³.
11. Fixation de la cotisation pour 2013.
12. Divers.

3. Nous cherchons une/un **volontaire pour le procès-verbal**. À défaut, un appel sera lancé en début de séance.

Nous espérons que vous viendrez nombreux. Avec nos salutations amicales.

Inez Foulkes (26 GEV, 022 736 93 25), **Simone Rudisuhli** (26 GEV, 022 735 09 15), **Evelyn von Steffens** (26 GEV, 022 735 75 20), **Michel Guillermin** (24 GEV, 022 736 37 63), **André Hensler** (24 GEV, 022 736 48 49), **Bruno Zimmermann** (24 GEV, 022 736 46 50), **Micheline Keller** (10bis FT, 022 735 44 45)

Annexe : lettre circulaire de l'ASLOCA (seulement pour les membres locataires du 26 GEV)

¹ Sur les modalités pratiques, voir la lettre circulaire de l'ASLOCA, ci-jointe.(voir aussi sur notre site internet)

² Remarques éventuelles à remettre par écrit jusqu'au 25.02.2013 (10 jours de la date de la présente convocation).

³ Deux membres du Comité se présentent, de même que Micheline Keller, membre associée. Ainsi, à ce stade, **il manque une personne pour atteindre le nombre statutaire minimal de quatre**, et surtout **il n'y pas de candidats du 10 FT ; les intéressés sont priés de se manifester auprès d'un membre du Comité**. Une solution de repli serait de modifier l'article 20, 1^{re} phrase, en remplaçant « quatre » par « trois ».